



# Municipalité de Saint-Sixte

## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2024

---

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la municipalité de Saint-Sixte, par la soussignée, que :

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-quatre (31 décembre 2024) seront déposés lors de la séance régulière du Conseil municipal qui se tiendra **lundi le 9 juin 2025 à 19 h 30**, au Centre communautaire actuel sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte (Québec) J0X 3B0.

Donné à St-Sixte, ce 5<sup>ième</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Mantville

Directrice générale et greffière-trésorière